

Danemark

Le nombre total de nouveaux titres de séjour délivrés au Danemark était d'environ 57 000 en 2009, en baisse de plus de 15 % par rapport à 2008, mais toujours bien au dessus des niveaux de 2004-06. Toutes les grandes catégories, à l'exception des permis accordés au titre du regroupement familial, enregistrent un recul.

De nouvelles règles concernant les permis de séjour permanent sont entrées en vigueur en juin 2010. Pour obtenir un permis de séjour permanent, le requérant doit respecter un certain nombre de critères à partir d'un système de points. La connaissance de la langue danoise permet d'obtenir des points, de même qu'une vie sociale active au Danemark, un diplôme obtenu sur place, et un emploi occupé depuis plusieurs années, entre autres. Des exceptions peuvent s'appliquer pour les personnes handicapées, les retraités, les jeunes et les requérants ayant des liens étroits avec le Danemark. En outre, tous les requérants doivent résider depuis au moins quatre ans dans le pays et ne pas avoir de dossier criminel grave. Si l'étranger ne peut obtenir les 100 points requis, il peut demander une prolongation de son permis de séjour de durée limitée et demander plus tard un permis de séjour permanent.

Depuis le 1^{er} août 2010, le conjoint vivant au Danemark ne doit pas avoir bénéficié d'une aide publique pendant une période de trois ans avant le dépôt de la demande (cette période était auparavant d'un an). Depuis le 15 novembre 2010, le conjoint doit également réussir un test d'immigration permettant de vérifier sa connaissance du danois, du pays et de la société danoise. Ce test doit être passé au Danemark, et le droit d'inscription s'élève à 3 000 DKK (400 EUR).

Depuis le 1^{er} septembre 2010, les modalités de délivrance des permis de séjour pour les personnes au pair ont été modifiées pour faire face à leur afflux et aux abus signalés. En premier lieu, la personne au pair ne doit pas avoir d'enfants dans son pays d'origine et, pendant l'examen de sa demande, les liens familiaux entre le requérant et la famille d'accueil peuvent être pris en compte. En outre, chaque famille d'accueil doit disposer d'une pièce à part réservée à la personne au pair.

Le 16 mars 2010, des amendements à la Loi danoise sur le rapatriement ont été votés par le Parlement. L'objectif est de faciliter le retour volontaire des personnes âgées et des personnes inactives. L'indemnité de retour volontaire a été nettement augmentée, passant de 28 256 DKK (3 800 EUR environ) en 2009 à 117 581 DKK

(15 800 EUR environ) en 2010 pour chaque adulte. Par ailleurs, un étranger possédant un permis de séjour au titre du regroupement familial n'a plus besoin d'avoir un permis de séjour permanent pour prétendre aux aides financières, mais il doit posséder un permis de séjour depuis au moins cinq ans. De plus, l'âge requis pour obtenir « l'indemnité de réintégration des personnes âgées » a été abaissé de 60 à 55 ans, le montant de cette indemnité a été augmenté et certains groupes d'étrangers peuvent obtenir des sommes supplémentaires. Enfin, les dépenses que les communes consacrent aux indemnités de rapatriement et de réintégration sont entièrement prises en charge par des subventions de l'État.

En février 2010, les pouvoirs publics ont mis en route leur programme de travail, intitulé « Danemark 2020 », dont l'un des objectifs consiste à stimuler l'offre de travail et à renforcer l'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail d'ici 2020. Pour atteindre ces objectifs, on envisage de faciliter l'emploi et les études des immigrants hautement qualifiés, et de prévoir des structures et des mesures d'intégration plus efficaces pour les conjoints et les enfants. De plus, en octobre 2010, les autorités ont lancé une campagne contre les discriminations face au logement et l'exclusion sociale.

Depuis le 1^{er} août 2010, la Loi sur l'intégration couvre également les nouveaux migrants de travail, étudiants et ressortissants de l'UE et de l'EEE, bénéficiant de la libre circulation des personnes dans l'UE. Ces groupes se verront proposer un « cours introductif » (version allégée du programme d'intégration proposé aux réfugiés et aux membres de la famille). Par ailleurs, un cours sur la société, la culture et l'histoire du pays sera proposé aux réfugiés et immigrants nouvellement arrivés couverts par cette loi. Enfin, les communes doivent pouvoir proposer des activités liées à l'emploi aux réfugiés et immigrants nouvellement arrivés qui ne travaillent pas et sont pris en charge par leur conjoint.

En octobre 2010, un nouvel accord, intitulé « Accord quadripartite 2010 » et conclu entre le pouvoir central, les communes et les partenaires sociaux, a pour objectif principal d'améliorer l'enseignement et la formation des enfants issus de l'immigration afin de leur offrir plus de perspectives professionnelles.

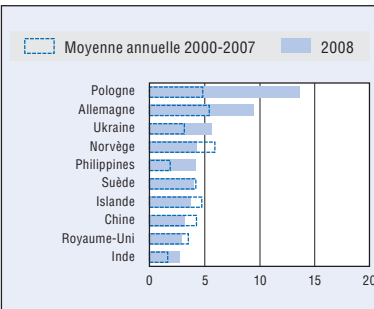
Pour en savoir plus :

www.newtodenmark.dk


www.workindenmark.dk

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers			
					2000-04	2005-09	2009			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	4.3	3.7	5.6	..	3.9			
Sorties	2.6	3.0	3.6	..	2.8			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2008	2009	2008	2009						
Travail	6.0	6.6	13.1	17.2						
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.0	6.8	13.3	17.8						
Humanitaire	1.5	1.4	3.2	3.6						
Libre circulation	30.8	21.9	67.6	57.0						
Autres	1.3	1.7	2.9	4.5						
Total	45.6	38.4	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2008	2009	Moyenne						
<i>Milliers</i>	2005-09									
Étudiants	6.9	7.4	6.1	6.3						
Stagiaires	1.9	3.1	3.1	2.8						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	2.6	4.2	3.7	3.3						
Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Niveau				
<i>Pour 1 000 habitants</i>	2.4	0.4	0.4	0.7	2000-04	2009				
					1.4	0.4	3 819			
Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Milliers				
<i>Pour 1 000 habitants</i>					2000-04	2009				
Total	3.6	3.0	7.2	5.3	3.0	5.0	29			
Accroissement naturel	1.7	1.7	1.9	1.4	1.3	1.7	8			
Solde migratoire	1.7	1.2	5.3	4.0	1.5	3.3	22			
Effectifs de migrants	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Milliers				
<i>En % de la population totale</i>					2000-04	2009				
Personnes nées à l'étranger	5.8	6.5	7.3	7.5	6.1	7.0	414			
Population étrangère	4.8	5.0	5.8	6.0	4.9	5.5	330			
Naturalisations	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Milliers				
<i>En % de la population étrangère</i>					2000-04	2009				
	7.3	3.8	1.8	2.0	5.3	2.3	6 537			
Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2008	2009	Moyenne					
<i>Pourcentage de la population active</i>					2000-04	2009				
Emploi / population (%)										
Hommes nés dans le pays de résidence	81.5	80.4	82.6	78.8	81.1	81.2				
Hommes nés à l'étranger	67.0	71.0	73.8	72.9	66.2	71.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	73.3	73.2	75.8	74.3	73.0	74.7				
Femmes nées à l'étranger	53.3	55.7	59.3	62.3	53.9	58.5				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	3.7	4.2	2.8	6.4	4.0	3.9				
Hommes nés à l'étranger	10.7	9.0	6.6	10.3	11.6	8.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	4.9	3.3	5.0	4.9	4.3				
Femmes nées à l'étranger	6.6	10.4	7.5	10.1	9.0	8.7				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Niveau				
<i>Croissance annuelle en %</i>					2000-04	2009				
PIB réel	3.5	2.4	-1.1	-5.2	1.5	0.2				
PIB/habitant (niveau en USD)	3.2	2.1	-1.7	-5.7	1.2	-0.2	29 193			
Emploi (niveau en milliers)	0.5	1.0	1.9	-3.4	0.0	0.9	2 864			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	4.3	4.8	3.2	5.9	4.8	4.3				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932447728>